

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 septembre 2018

Ordre du jour :

En préambule à ce conseil municipal, M. Jean-Emmanuel Brethomé présentera un projet de création de drapeau communal

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin et du 16 juillet 2018

2 - Celt'Ilonne :

2.1 Bilan du festival

2.2 Proposition d'avenant à la convention avec l'association Fest'Ilonne *Délibération*

3 - Personnel Communal : Mis en en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) *Délibération*

4 - Budget Général : Décision Modificative n°1 *Délibération*

5 - Travaux Ilot Mandret : analyse des offres du 2nd appel d'offre de travaux *Délibération*

6 - GRDF : Redevance d'Occupation du Domaine Public 2018 : proposition de perception *Délibération*

7 - Sollicitation de la Fédération Française des Motards en Colère pour l'interdiction de véhicules avec système de caméra radars embarqué sur le territoire communal *Délibération*

8 - Déclarations d'Intention d'Aliéner *Délibération*

9 - Questions diverses

Étaient présents : CHABOT Fabrice, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, SOUDAIN Maryse, BONNIN Sylvie, GROLLIER Jocelyne, MANDRET Michel, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, METAIS Jean-Claude, RAFFIN Stéphane, PIERRET Jimmy, COURANT Frédéric, GILLET Véronique, COURANT Nicolas

Étaient absents excusés : VIOLLEAU Stéphane (pouvoir donné à CHABOT Fabrice), HEURION Ludmila (pouvoir donné à SOUDAIN Maryse), PINGUET Jean-Luc (pouvoir donné à MANDRET Michel), MANDRET Isabelle (pouvoir donné à BOSSARD Francis)

Était absent : BATY Laurent

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

En préambule à ce conseil municipal, M. le Maire accueille M. Michel Cavard, représentant du « livre public » accompagné de deux jeunes Chinoises qui étudient actuellement aux Sables d'Olonne. Ces dernières se proposent de traduire le livre en Chinois afin qu'il puisse être transmis dans leur université ce qui porte d'emblée ce livre à l'international !

Il informe le conseil municipal que le contrat d'édition est en cours tel que les élus l'avaient validé en juin dernier. Coline Devé, sa jeune auteure, a elle-même réalisé le dessin qui illustrera la couverture.

Mme Maryse Soudain, qui anime ce projet pour le conseil municipal rappelle que l'édition de ce livre s'inscrit formidablement dans le cadre des commémorations de 14-18 voulues intergénérationnelles et axées sur le devoir de mémoire. Un programme de cette journée spéciale est en cours de préparation et sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres : repas sur réservation ouvert à tous, jeux, danse et moments de convivialité seront au rendez-vous.

A l'issue de cette journée au cours de laquelle Coline remettra officiellement le premier livre à M. le Maire, celui-ci sera également disponible à la bibliothèque grâce à l'implication des bénévoles.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à aller sur le site facebook de la commune afin d'écouter l'interview réalisée par RCA avec Coline mais surtout à se rendre disponible pour cette journée à partager en famille.

M. le Maire rappelle également que dans le contexte de ces commémorations exceptionnelles il a souhaité organiser un événement spécifique à l'île d'Olonne. Il a pour cela rencontré l'ensemble des membres de l'UNC de la commune afin de leur présenter ce projet. Reçu alors favorablement, il implique aujourd'hui de nombreuses personnes puisque les écoles vont également participer.

1 – M. Jean-Emmanuel Brethomé : Présentation de ses recherches vexillologiques

M. le Maire présente M. Jean-Emmanuel Brethomé, Islais qui se passionne pour la vexillologie, c'est-à-dire l'étude des drapeaux et pavillons. Celui-ci a débuté des recherches sur le blason de la commune qui date de 1963 réalisé par M. Félicien Jarny et proposé la réalisation d'un drapeau tiré des principaux éléments graphiques du blason : les marais avec deux mulons, une barque avec voile pour le transport du sel.

M. le Maire propose à M. Brethomé de poursuivre ses recherches historiques afin que puisse être étudié plus en amont son éventuelle utilisation dans l'identité communale.

2 – Celt'Illonne : bilan

M. le Maire rappelle la genèse de cette Initiative communale avec l'implication des associations. Il s'agissait, au cœur du village de proposer une animation spécifique pour fêter les 10 ans des mercredis de l'été, ces rendez-vous culturels qui animent la commune et participent au fonctionnement de l'activité économique.

Le festival Celt'Illonne aura proposé les 18, 19 et 20 juillet derniers un évènement sans commune mesure avec ce qui avait déjà été fait : une communication d'envergure avec RCA, Virgin, Hitwest, TV Vendée, des équipements scéniques de grande qualité, la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement tant en matière de sécurité, de logistique, de monétique, de billetterie

Au-delà du festival c'est également la fête des vieux métiers qui a bénéficié des infrastructures en place et de l'investissement de la commune : sécurité, groupe du samedi soir, feu d'artifice ... et l'affluence à la soirée et au feu d'artifice en sont les révélateurs.

M. le Maire rappelle également qu'avec l'association Fest'Illone, ce sont près de 200 bénévoles de différents horizons qui ont œuvré à la réussite de l'évènement. Le bilan humain et moral est très satisfaisant et il remercie M. Sébastien Teillet, son Président.

3 soirées exceptionnelles avec des grands noms, 6 concerts réussis mais un nombre d'entrées un peu inférieur aux attentes. Ce sont 4 066 entrées sur les 3 jours (1 450 le 18/07, 1 014 le 19/07 et 1 602 le 20/07). La pluie du jeudi a vraisemblablement incité certains à ne pas se déplacer.

La gestion rigoureuse de cet évènement et des dépenses inférieures au prévisionnel font apparaître un effort financier de près de 37 000 €.

M. Frédéric Courant rappelle que la commune a versé une subvention de 25 000 € à l'association afin de soutenir cet évènement.

M. Jimmy Pierret souligne le beau succès du Festival et indique qu'il ne faut pas avoir de regret ou de questions à se poser sur la programmation ou sa pleine réussite. Aucun grand évènement n'a véritablement démarré en une année et les festivals d'une façon générale ne sont pas à l'équilibre financier. Il s'agit d'apporter une dynamique, un moment festif et partagé.

M. Francis Bossard indique que ce dossier exceptionnel a été lourd financièrement et humainement. Il a mobilisé beaucoup en n'y associant peut-être pas suffisamment le comité des fêtes. Il indique ne pas souhaiter une seconde édition sur ce schéma.

M. le Maire rappelle qu'il assume parfaitement les enjeux et les choix faits autour du Festival. Même s'il a répondu aux objectifs de fêter et d'associer les Islais aux 10 ans des Mercredis de l'été, une seconde édition n'est pas d'actualité.

M. Nicolas Courant confirme que la manifestation fut une réussite et qu'il n'a aucun regret à y avoir apporté son soutien. Cependant le niveau de dépenses nécessaire ne permet pas de renouveler un tel évènement tous les ans.

M. le Maire conclut en rappelant qu'un avenant à la convention passée avec l'association Fest'Illone sera proposé puisque cette dernière se verra facturer 390 entrées les 18 et 19 juillet et 380 pour le 20 juillet correspondant aux invitations VIP et VIP+. De son côté l'association présentera à la commune une facture de 502,06 € pour la prise en charge de 26 repas pour les entreprises mécènes.

3 – Personnel Communal : Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

M. le Maire et Mme Sonia Teillet présentent le projet de Rifseep qui a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire. Sa mise en application est souhaitée le plus rapidement possible.

Il sera organisé comme présenté préalablement en conseil municipal avec une part d'indemnité (IFSE) reprenant les indemnités versées actuellement et une part variable (CIA) qui sera versée en fonction des entretiens professionnels annuels.

M. Jimmy Pierret demande confirmation que l'ensemble du personnel a été informé de l'ensemble de cette procédure, ce qui est validé par M. le Maire

Le conseil municipal valide la mise en place du RIFSEEP à l'UNANIMITE

4 – Budget Général : Décision modificative n°1

M. le Maire indique que le budget général doit s'ajuster à la réalité des actions et des ajustements sont nécessaires comme suit

DM INVESTISSEMENT						
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Services	Montant
2151	Rue de la Salorge	36 376,60 €	21318	La Salorge	La Salorge	57 000,00 €
		36 376,60 €			La Salorge	57 000,00 €
2158	Gestion et protection des sites alarmes (pré neuf, place mairie, logis des marais) + salle de la redoute	17 650,40 €	2138	Moulin Gueffard	Moulin	411,00 €
		17 650,40 €			Moulin	411,00 €
2184	Praticables	2 100,00 €				
		2 100,00 €				
2158	Armoire à clefs à lecteur de badge	1 284,00 €				
		1 284,00 €				
TOTAL DEPENSES A DIMINUER		57 411,00 €	TOTAL DEPENSES A AUGMENTER			57 411,00 €
		0,00 €				
DM FONCTIONNEMENT						
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet		Montant
673	Titres Annulés (Sur exercices antérieurs)	900,00 €	7488	participations		900,00 €
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER		900,00 €	TOTAL RECETTES A AUGMENTER			900,00 €
		0,00 €				

Le conseil municipal valide la décision modificative n°1 à l'UNANIMITE

5 – Ilot Mandret : Appel d'offre n°2

M. la Maire rappelle qu'un appel d'offre a été publié du 22 mai au 6 juin 2018. Le marché de travaux est proposé en 9 lots.

Sur validation du conseil municipal, 6 lots ont été attribués et 3 lots ont fait l'objet d'une nouvelle procédure. A l'issue de celle-ci, le 6 septembre dernier il a été procédé à l'ouverture des offres dont le résultat est le suivant

	Estimatif (HT)	Offres (HT)	
Lot 3 – Couverture tuiles	18 000,00 €	BENAITEAU SAS	34 626,24 €
		GARANDEAU	58 808,02 €
Lot 4 – Menuiseries extérieurs PVC	6 500,00 €	Pas d'offre	
Lot 8 – Peinture	7 000,00 €	VRIGNON SARL	13 198,22 €

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à l'UNANIMITE décide de juger infructueux les lots 3,4 et 8 et de renouveler un appel d'offre.

6 – Grdf : Redevance d'occupation du domaine public 2018

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une redevance versée annuellement qui est calculée au prorata de la longueur du réseau de desserte gaz. Pour l'année 2018 la redevance qui sera perçue est évaluée à 344 €.

Le conseil municipal accepte cette redevance à l'UNANIMITE

7 – Sollicitation de la fédération française des motards en colère pour l'interdiction de véhicules avec système de caméras radars embarqué

M. le Maire expose avoir été sollicité afin de prendre un arrêté interdisant la circulation des véhicules avec caméras radars embarqués au motif qu'il s'agit d'un dispositif susceptible d'altérer l'attention du conducteur de ces véhicules privés.

M. Thierry Monnereau indique ne pas être favorable à la mise en circulation de ces véhicules de sociétés privées munies de caméras radars mais qu'en tant qu'élu il n'est pas envisageable de prendre un tel positionnement.

Le conseil municipal propose de ne pas retenir cette sollicitation

8 – Déclarations d'Intention d'Aliéner

M. le Maire rappelle qu'il n'a pas souhaité recevoir cette délégation du conseil municipal et invite alors l'assemblée à se prononcer sur les DIA présentées.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les biens suivants, M. le Maire ne prenant pas part lui-même au vote

- AD 245 : Terrain – 56 Rue des Aubépines
- AD 147 et 115 : Terrain – Impasse Chantegrolle
- AL 18: Habitation + Terrain – 25 Rue de l'Auzance
- AO 178 : Habitation + Terrain – La Brardière
- AC 350 : Habitation + Terrain – 11 Rue du Pré Neuf
- A 350 et 351 : Terrain – Mottée de la Godette
- AI 205 : Terrain - 8 Rue de la Touche
- ZL 58 : Habitation + Terrain - 3 Rue du Courroux
- AN 219 : Habitation + Terrain - 3 Rue des Echasses
- AC 14p : Terrain - 10 Rue du Pré Neuf
- ZH 52: Terrain – La Bajonnière
- AO 412: Habitation + Terrain - 1 Rue de la Brardière
- AH 300,301,302,303,304 :Terrain – 25 Bis Rue de la Vertonne
- AM 297 : Habitation + Terrain – 2 Chemin de Roche Pie

8 – Questions diverses

- Mme Maryse Soudain informe le conseil municipal qu'elle quitte sa fonction de coordination de la commission vie associative pour se consacrer au CCAS. En effet une direction de cette commission conjointement avec un autre adjoint est difficile à gérer et nécessite des concertations permanentes y compris pour des décisions mineures.
- Suite à la démission de Mme Muriel Bédars et en l'absence de membre à intégrer issus de la liste de M. le Maire, il avait été imaginé la possibilité d'intégrer un membre de la seconde liste, celle menée par M. Nicolas Courant. Après vérification auprès du service juridique de l'Association des Maires de Vendée, il s'avère que cette hypothèse n'est pas possible. Le conseil municipal restera donc à 22 personnes jusqu'à la fin du mandat
- Transport scolaire : M. le Maire indique s'être saisi des difficultés rencontrées par les familles utilisatrices du transport scolaire et en particulier des questions de temps d'attente et de changement de cars. Des réunions sont programmées avec le prestataire et Les Sables d'Olonne Agglomération. Une réponse sera apportée aux familles.